

Rome.—Avant la fin de l'année jubilaire de Léon XIII, qui sera close le 13 février 1894, auront lieu probablement deux nouvelles béatifications, savoir : celle du Vénéral Jean d'Avilla (le célèbre directeur spirituel de sainte Thérèse), et celle du Vénéral Antoine Grossi de Fermo, de la Congrégation de l'Oratoire.—On assure que les négociations entre le Vatican et la France, relatives à la convention de Carthage sont sur le point d'aboutir. Les propositions portent : 1^o sur l'allocation à servir au primat ; 2^o sur la nomination des vicaires généraux et des curés ; 3^o sur le mode qui sera adopté pour les négociations à intervenir.—La Franc-Maçonnerie a choisi le vingt-troisième anniversaire de la chute du pouvoir temporel, pour prendre solennellement possession du palais Borghèse.

A cette occasion, les chefs de l'arrière-maçonnerie s'étaient réunis à Rome de tous les points du monde, et ils ont décidé la translation à Rome de la suprême Grande-Maîtrise dogmatique, qui avait son siège en Amérique à Charleston, et par 48 voix contre 25, dit l'*Univers*, Adriano Lemmi a été investi de cette grande maîtrise.—Parmi les travaux exécutés pour approprier le Palais du Pape Paul V à sa nouvelle destination de loge maçonnique, mère et maîtresse de toutes les loges du monde, il en est qui peuvent donner une idée de l'excès d'insolence auquel les franc-maçons savent porter leurs sacrilèges : ils ont transformé la chapelle pontificale en latrines. Le pontife de Lucifer est maintenant installé à Rome et dans un palais pontifical.—La reine d'Espagne a demandé à Léon XIII de vouloir bien être le parrain de confirmation du jeune roi.

Angleterre.—Le 16^e congrès catholique anglais vient d'avoir lieu à Portsmouth sous la présidence de l'évêque de cette ville. Sa Grandeur a rappelé que le congrès coïncidait avec le centenaire de la fondation, à Portsmouth, de la mission catholique établie en 1733 par un prêtre français émigré.

Turquie.—L'Eglise catholique vient d'obtenir de nouveaux privilèges en *Turquie*. Le Vicaire apostolique de Macédoine, un lazariste, a reçu du Sultan un *firman* ou décret, aux termes duquel l'évêque fait partie du « Conseil de Province » :—il a le droit de se faire représenter dans tous les Conseils de district ;—il peut demander dans ses voyages une escorte ;—il confère aux prêtres qui se consacrent à l'enseignement un titre académique reconnu par le gouvernement ;—il administre la justice parmi les catholiques et ses sentences ont force de loi ;—enfin, aucun prêtre catholique ne peut être condamné par les tribunaux civils sans le consentement de l'évêque.